Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 9 Doulkaada 1445
17 Mai 2024

N° 57

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1229**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1232**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1236**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1237**
Avis aux créanciers..... **1239**
Convocations
Sociétés anonymes **1242**
Sociétés à responsabilité limitée **1253**
Divers
Avis au public..... **1253**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE DE MAHDIA

Société anonyme

Au capital de 5.600.000 dinars

Siège social : Route Touristique de Mahdia

Identifiant Unique RNE : 0010973D

MF : 10973D/MA/000

CNSS : 69760-17

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 21/12/2022 dont PV enregistré à la recette des finances d'Akouda - Sousse, le 25/4/2024 sous le n°24700872 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 3/5/2024, sous le n°202457167 qu'il a été décidé :

1/ Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2/ Approbation des états financiers 2021.

3/ Affectation des résultats de l'exercice 2021.

4/ Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2021.

5/ Renouvellement du mandat des administrateurs pour trois ans, venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2024.

6/ Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes de la société Panafrican Audit et Consulting, SARL, pour une période de trois ans venant à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

7/ Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et approbation des conventions intervenues au cours de l'exercice 2021 dans leurs totalités.

Il appert des délibérations du conseil d'administration du 22/12/2022 dont PV enregistré à la recette des finances d'Akouda - Sousse, le 25/4/2024 sous le n°24700873 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 8/5/2024, sous le n°202458536 qu'il a été décidé :

1) Renouvellement du mandat du président directeur général monsieur Sami Mhiri, pour une durée de trois ans finissant lors de la tenue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2024.

2) Fixation des pouvoirs du président directeur général.

3) Nomination de monsieur Mourad MHIRI directeur général adjoint pour une durée de trois ans finissant lors de la tenue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2024.

4) Fixation des pouvoirs du directeur général adjoint.

2024S00605SANB2

SOCIETE IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE DE TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 19.270.000 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi, El Kantaoui 4089 Hammam Sousse

Identifiant Unique RNE : 0002059 E

MF : 2059 E/AM/000

CNSS : 00026618-40

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 5/02/2024 dont PV enregistré à la recette des finances d'Akouda - Sousse, le 25/4/2024 sous le n°24700867 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 8/5/2024, sous le n°202458736 qu'il a été décidé :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2022.

5. Renouvellement du mandat des administrateurs pour trois ans, venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2025.

6. Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et approbation des conventions intervenues au cours de l'exercice 2022 dans leurs totalités.

Il appert des délibérations du conseil d'administration du 5/02/2024 dont PV enregistré à la recette des finances d'Akouda - Sousse, le 25/4/2024 sous le n°24700866 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 8/5/2024, sous le n°202458736 qu'il a été décidé :

1) Renouvellement du mandat du président directeur général monsieur Mourad Mhiri, pour une durée de trois ans finissant lors de la tenue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2025.

2) Fixation des pouvoirs du président directeur général.

3) Nomination de monsieur Sami MHIRI directeur général adjoint pour une durée de trois ans finissant lors de la tenue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2025.

4) Fixation des pouvoirs du directeur général adjoint.

2024S00606SANB2

SOCIETE IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE DE TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 19.270.000 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi, El Kantaoui 4089 Hammam Sousse

Identifiant Unique RNE : 0002059 E

MF : 2059 E/AM/000

CNSS : 00026618-40

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 5/02/2024 dont PV enregistré à la recette des finances d'Akouda - Sousse, le 25/4/2024 sous le n°24700869 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 8/5/2024, sous le n°202458728 qu'il a été décidé :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2021.

5. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes, la Société MCAM SARL, représentée par monsieur Seifeddine Chebil Mahjoub, pour trois ans, venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2024.

6. Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et approbation des conventions intervenues au cours de l'exercice 2021 dans leurs totalités.

2024S00607SANB2

Société d'Aménagement & de Bâtiments Immobiliers SABI

SA au capital de 2.400.000

Siège social : Av. Tahar Sfar Impasse N°1 cité des médecins Bloc 6 El Manar II Tunis

MF : N°0578603D

I- Suivant procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2024 enregistré à la recette des Finances El Menzeh 9 Tunis le 24 avril 2024 sous le n°24801421 quittance n°38002, et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises dossier n°202457329 en date du 3 mai 2024, les actionnaires ont décidé :

Le renouvellement du mandat des Administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de 3 ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2026.

II- Suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 15 Avril 2024 enregistré à la recette des finances El Menzeh 9 Tunis le 24 avril 2024 sous le n°24701220 Q. n°37992 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 3 Mai 2024 dossier n°202457329, le conseil d'administration a décidé de renouveler la nomination de Mr Hatem Masmoudi Président Directeur Général de la société pour la durée de son mandat d'Administrateur.

2024401163SANB2

Notice d'information augmentation de capital

(Conformément à l'article 164 du code de société commerciale)

Société ACCENT ALPHA COMPUTUNG FOR ENTREPRISE SA

Capital social : 70 280 DT

Siège social : Pôle Technologique de la Manouba 2010 - Manouba

M.F : 1575762N/A/M/000

Dénomination : ACCENT ALPHA COMPUTUNG FOR ENTREPRISE

Forme juridique : SA

Objet social : ACTIVITES INFORMATIQUES

Durée : 99 ans

Dépôt : Une copie du procès-verbal de l'AGE du 26 mars 2024 (enregistré à la Recette des Finances rue Manouba Q : M037694; E : 24501824) au Registre National des Entreprises le 19/4/2023 sous le n° AC 26662024.

- Montant de l'augmentation : 83 060 DT

- Nombre d'actions à souscrire 8 306 actions de 10 dinars chacune intégralement libérées par conversion de créance.

- Délai de souscription : 15 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

- Renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit de Mr Mohamed Masmoudi et Mr Mohamed Malek Aloulou.

2024401185SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du code des sociétés commerciales

TNISTORIC

Société anonyme

Au capital de 2 585 420 dt

Siège social : RDC n°2, Résidence El Morjène, avenue Taher Sfar - El Menzah 9A, 1013 Tunis

Identifiant Unique : 1800584Y

Montant de l'augmentation du capital social : 1 600 000 DT par apport en numéraire.

Objet social : Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 mars 2024 a été déposés au Registre National des Entreprises le 2 mai 2024 sous le numéro AC01642024.

Nombre d'actions à souscrire :

106 668 actions nouvelles à souscrire en totalité et à libérer intégralement à la souscription par apport en numéraire.

Nombre de certificats d'Investissements à souscrire : 53.332 certificats à souscrire en totalité et à libérer intégralement à la souscription par apport en numéraire.

Valeur nominale des actions et certificats d'Investissement à émettre : 10 dinars tunisiens chacun.

Apport en nature : Néant

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles et les titulaires de certificats de droit de vote peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : les bénéfices s'entendent de produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que

de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Les fonds seront versés auprès de la BIAT.

Délai de souscription : Six (6) mois à compter de la date de publicité de cette notice au journal officiel de la République Tunisienne, sauf clôture par an

Délai de souscription : Six (6) mois à compter de la date de publicité de cette notice au journal officiel de la République Tunisienne, sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du code des Sociétés Commerciales et s'est tenu au siège social de la société.

2024401193SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du code des sociétés commerciales

POWER BRANDS

Société anonyme

Au capital social de 102.241.360 dinars

Siège social : Immeuble Amir Al Bouhaira, Etage Mezanine, Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac, Tunis 1053

Identifiant unique : 1753183 S

Montant de l'augmentation du capital social : 12.726.500 Dinars, et ce par apport en numéraire (par conversion de créances et par injections de fonds).

Objet social : fabrication de boissons rafraîchissantes.

Durée : 99 ans.

Dépôt provisoire : un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 avril 2024 a été déposé au Registre National des Entreprises le 30 avril 2024 sous le numéro AC01612024.

Nombre de valeurs mobilières à souscrire : 1.272.650 actions à libérer intégralement lors de la souscription. Le montant devant être libéré lors de la souscription est de 12.726.500 Dinars.

Valeur nominale des valeurs mobilières à émettre : 10 Dinars par action.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote :

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire (par injection de fonds) doivent être versés auprès de la Banque internationale arabe de Tunisie (BIAT), Agence Centre d'Affaires de Tunis dans un compte indisponible sous le numéro 08003000513201217426.

Délai de souscription : 6 mois à compter de la date de parution de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion :

L'Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue au siège social da la société : Tous les actionnaires de la société étalent présents ou représentés lors de cette assemblée.

2024401195SANB2

Société du Pôle de Compétitivité de Monastir / Fejja

Société anonyme

Au capital de 40 000 000 dinars

Siège social : Hôtel d'entreprises Pôle industriel «neopark El Fejja»,

El Fejja Mornaguia - 1153

IU : 0978598B

Matricule fiscal : 978598/B/A/M/000

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration, réunie le 18/4/2024, enregistré en date du 9/5/2024 à la recette des finances sous le numéro

24700885, quittance n°M031488,et déposé au registre National des Entreprises le 13/5/2024 sous le numéro 202459963, il a été décidé :

De reconduire Monsieur Jalel Ben Haj Khalifa dans les fonctions de Directeur Général de la société du Pôle de Compétitivité Monastir - El Fejja pour un mandat expirant à l'issu de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de 2024.

2024401199SANB2

Société du Pôle de Compétitivité de Monastir / Fejja

Société anonyme

Au capital de 40 000 000 dinars

Siège social : Hôtel d'entreprises Pôle industriel «neopark El Fejja»,

El Fejja Mornaguia - 1153

IU : 0978598B

Matricule fiscal : 978598/B/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 18 Avril 2024, enregistré en date du 9/5/2024 à la recette des finances sous le numéro 24700886 quittance n°M031490 et déposé au registre National des Entreprises le 13/5/2024 quittance n°2024P22446510.

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé :

- L'approbation du rapport du Conseil d'administration sur la gestion 2023.

- L'approbation des états financiers de l'exercice 2023.

- L'approbation des opérations et conventions visées par l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales,

- Affectation des résultats de J'exercice 2023

- Jetons de présence alloués aux membres du Conseil,

- Quitus aux Administrateurs.

- Pouvoirs pour formalités.

2024401200SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société BMC Fundamentals

SARL au capital de 700.000 dinars

Siège social : 18, rue de Marseille Tunis

Identifiant Unique : 1806180G

L'Assemblée générale extraordinaire des associés réunis le 02 avril 2024 (p.v enregistré RF Charguia, le 26 avril 2024, sous le n°24704009, quittance n°M063653) il a été décidé ce qui suit :

- L'augmentation du capital social de 500 000 D (Cinq cent mille dinars) à 700 000 D (Sept cent mille dinars),

- La modification corrélative de l'article 6 des statuts de la Société,

- L'adoption des nouveaux statuts modifiés en conséquence de ce qui précède.

Un exemplaire du p.v a été déposé au Registre National des Entreprises le 7 mai 2024 sous le n° 202457917.

2024R01219SRLB2

CYCLE&CO

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 2.000 DT

17, Rue Ali Belhaouene - La Marsa - 2076 Tunis

Identifiant Unique : 1671 067K

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 23/5/2023 enregistré à la Recette des finances, la Marsa le 5/4/2024 sous Qn°M052731. En°24702255. Les associés approuvent les cessions de parts sociales

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 31/5/2023 (enregistré à la Recette des finances, la Marsa - Tunis le 8/4/2024 sous Qn°M053368. En°24702277) et suivant les statuts mis à jour du 31/5/2023 enregistré à la Recette des finances la Marsa le 8/4/2024 Qn°M053376. En°24702278

Les associés ont : - modifié l'article 8 des statuts - approuvé les statuts mis à jour renouvelé le mandat du gérant Mr. Haithem Achour et lui ont donné pouvoir de signature conjointe à un des associés pour les engagements financiers

Un exemplaire des P.V, de l'acte de cessions et des statuts mis à jour ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises sous Identifiant Unique n°1671067K le 25/4/2024 sous dossier n°202455392.

2024401191SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté et enregistré le 3/5/2024 à la recette des finances de Jedeida sous le n°24200507 quittance n°M017699 Monsieur Imed Khaterchi titulaire de la carte d'identité n°07315762 a vendu à monsieur Ali Bouchami titulaire de la carte d'identité n°07371449 le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que commerce de produits alimentaires sis à cité Taib Mhiri Chawat Jedeida Manouba, moyennant un prix de quatre milles cinq cent dinars (4500d).

Toute opposition doit être adressée à l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée dans le journal «Essabeh» du 9/5/2024.

2024T00449FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing en date du 25/3/2024 enregistré à la recette des finances rue du sahel sous le numéro 24200669 et quittance numéro M021500 le 3/4/2024 M Ahmed Elhamadi CIN n°00751388 a vendu la

totalité de son fonds de commerce exploité au local 17 rue longoudogue elwardia à Mabrouka Saasougi.

Toutes les oppositions auront lieu auprès de l'acheteur Mabrouka Saasougi au local où le fonds de commerce est exploité dans les 20 jours de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au quotidien Achourouk du 20/4/2024.

2024T00450FCCC2

Renonciation de fonds de commerce

Par acte sous signé le 01/4/2024, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 01/4/2024 sous le n°26415 reçu n°24101604 monsieur Khalil, Naouel, Samah et Aziz Amous demeurant 36 rue Hassen Knani Menzah 9 Tunis a renoncé à madame Sourour Amous demeurent 36 rue Hassen Knani Menzah 9 Tunis la totalité du fonds de commerce consistant en un local commercial sis au 26 rue Ghana Tunis exploité à tout commerce avec ses éléments matériels et moraux. Les objections sont acceptées dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce au JORT à l'adresse de renonce, sise au 36 rue Hassen Knani Menzah 9 Tunis.

Un avis similaire a été inséré au quotidien Achourouk du 10/5/2024 page 29.

2024T00463FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente du fonds de commerce enregistré à la recette des finances Le Bardo en date du 21/02/2024 n°04825122 reçu n°M016734, la société YES TD THE DRESS a vendu à Mme HANEN MENJLI la totalité du fonds de commerce VENTE ET LOCATION des robes de mariage sis au Bardo centre bloc 7 magasin 1 Le Bardo Tunis.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur Mme HANEN MENJLI à l'adresse du fonds de commerce sis au bardo centre bloc 7 magasin 1 Tunis dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse du 15/5/2024.

2024T00466FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 3/5/2024 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 3/5/2024 Quittance n°M075416 Enregistrement n°2420255 La société Queen café sise à l'avenue daghamer chulds à Hammamet titulaire du registre de commerce n°B0770922011 représentée par le gérant Chater Raouf a vendu à la société EMERGENCE LOUNGE" société en cour de constitution résidant à la résidence la perle d'Hammamet appartement A8 représentée par son gérant Ben Khlifa Zied la totalité du fonds de commerce exploité comme restaurant café et fast-food ainsi que tout genre de commerce sise à l'avenue dag hamer chulds à Hammamet.

Toute opposition doit être faite entre les mains du vendeur dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette publication a été aussi faite au journal «La Presse» et au journal «Assahafa» en date de 10/5/2024 annonce n°2400877.

2024R01216FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 6/5/2024 enregistré à la recette des finances d'Avenue Habib Bourguiba Jendouba le 7/5/2024 sous Numéro d'enregistrement 24202750 quittance n°M042018 Madame Abichau Fatma bent Abdelatiz demeurant à la Manouba titulaire de la CIN n°09106837 délivrée le 23/10/2012 a vendu à Monsieur Manai Marouane ben Houcine demeurant à l'avenue de l'U.M.A Jendouba titulaire de la CIN n°07843514 délivrée le 28/02/2023 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme PHARMACIE CATEGORIE A sis au 39 bis rue Habib Thameur Jendouba.

Toutes les oppositions se font entre les mains de l'acheteur avenue de L'U.M.A Jendouba ci-dessus indiqué dans un délai de (20) jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal "Echourouk" le 11/5/2024

2024R01217FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé dont la légalisation des signatures porte la date du 22/4/2024 enregistré à la Recette des Finances d'El Mourouj en date du 23/04/2024 Quittance n°M039421 Enregistrement n° 24202073 Monsieur El Moez Ben Mohamed Ben Msadek Brim représenté par son frère Monsieur Abdelwahab Ben Mohamed Ben Msadek Brim demeurant à la Rue Los Angeles n°2 El Mourouj 4 Ben Arous suivant une procuration dont la légalisation de signature est faite à la Municipalité de Ben Arous le 22/4/2024 et enregistrée à la Recette des Finances de Sidi Alouène en date du 8/4/2024 Quittance n°M009636 Enregistrement n°24700157 a cédé à Monsieur Tarek Ben Abdesselem Ben Salah Ben Bachouch la Totalité du Fonds de Commerce destiné à la vente des fruits et légumes en détail sis à l'avenue Ennasr n°159 El Mourouj 3 Ben Arous.

Le prix de vente a été consigné entre les mains de Monsieur Abdelwahab Ben Mohamed Ben Msadek BRIM suivant la procuration sus-indiquée.

Toutes les oppositions éventuelles se feront entre ses mains à son adresse Rue Los Angeles n°2 El Mourouj 4

Ben Arous dans un délai ne dépassant pas les Vingt (20) jours à partir de la date de la parution de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au Journal le Quotidien N+ IP224/4579 du 30 avril 2024.

2024R01231FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 30/11/1981 enregistré le 8/12/1981 à la Recette des Finances des Actes Civils de Tunis références vol 62 sie 5 case 591. Mr Mohamed Ben Amor Lazghab a vendu à Mr Ali Ben Machhour Ben Ali Lazghab toute sa part qui est égale à la moitié du Fonds de Commerce exploité vente de fruits secs sis au n°11 Avenue de la Liberté Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur à son adresse celle du F.C du local où est exploité le dit fonds de commerce et ce dans un délai n'excédant pas vingt (20) jours à partir de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publie aux deux journaux «Quotidien» le 8/5/2024.

2024R01255FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 13/5/2006 enregistré le 27/5/2006 à la Recette des Finances Nelson Mandella Tunis n° de quittance : M027343 et n° d'enregistrement : 06202736. Mr Machhour Ben Ali Lazghab a vendu à Mr Ali Ben Machhour Ben Ali Lazghab toute sa part qui est égale à la moitié du Fonds de Commerce exploité vente de fruits secs sis au n°11 Avenue de la Liberté Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur à son adresse celle du F.C du local où est exploité le dit fonds de commerce et ce dans un délai n'excédant pas Vingt (20) jours à partir de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publie aux deux journaux «Quotidien» le 8/5/2024.

2024R01256FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé enregistré à rue Eljenna Ariana le 10/5/2024 quittance n°67073 enregistrement n°24204702 héritiers Mouldi Zahouani sa femme Zohra Bassoumi ses fils Moez et Lamia et Lotfi et Bassam et Mohamed leur adresse 5 rue el Kods Ariana ont vendu à la société novaplex RNE 1315281 E la totalité du fonds de commerce exploité au local situé au n°12 rue Houcine Bouzaiane Ariana.

Les oppositions seront adressées au bureau de Mtre Msellati Montasser avocat 1 rue de Carthage Ariana 3ème étage et ce au cours des 20 jours à partir de la publication de cet avis.

La publication de cet avis a eu lieu au journal Echourouk le 14/5/2024.

2024R01273FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté du 6 et 7 Mai 2024 et enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse en date du 7/5/2024 sous le n°24202321 (N° de quittance M034597) Mlle Abir Ben Nejma demeurant à la rue Haffouz Sousse; titulaire de la CIN n°06817740 du 28/1/2011 a vendu la totalité du fonds de commerce exploité au local sis au 3 Rue Haffouz Sousse (vente fripe et produits détergents) à Mlle Farah Bent Ridha Ghanem demeurant à la rue des céréales Hammam Sousse titulaire de la CIN n°12893126 du 21/7/2022 avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions éventuelles devront être faites entre les mains de Mlle Farah Bent Ridha Ghannem demeurant à la rue des céréales Hammam Sousse et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T sous peine de déchéance et forclusion.

Cet avis a été publié au journal Echourouk en date du 10/5/2024.

2024S00611FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances avenue Kalaa Sghira Sousse le 26/02/2024 quittance n°M009017 enregistrement n°24200348. Mrs Raouf Toumi demeurant à Mahdia, a cédé à Mr Kais Mdini demeurant à karaa, la totalité du fonds de commerce exploité pour «Café» au local sis à l'immeuble B au complexe d'habitation et de commerce cité manazah kalaa sghira Sousse.

Les oppositions se feront dans les délais légaux et au nom de l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce sise auprès de faculté de droit erriadh 4023 Sousse.

2024S00616FCCC2

Donation d'un Fonds de Commerce

Suivant acte de donation d'un fonds de commerce émis par deux greffiers de la chambre judiciaire du Tribunal de Première Instance de Monastir le 13 février 2014, enregistré à la recette des Finances de Jammel le 14 février 2024, quittance n°M15309 Mme Habiba ben Abdelahmid bin Charrada a donné tout le fonds de commerce destiné à la vente en détail de téléphone portable et ses accessoires à son fils Maher Ben Kamel Amamou situé à station Jammel, selon l'unique identifiant du contenu du Registre National des Entreprises n°1753910A.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 14/5/2024.

2024S00621FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé légalisé à la municipalité de Monastir le 2/5/2024 et enregistré à la recette des finances de Sahline le 02/5/2024 (enregistrement n°24200941,

quittance n°M020012), rédigé par maître Mouhamed Naceur Toumia avocat à la cour d'appel à Monastir.

Ammar ben Mouhamed Aggal, a vendu la totalité du fonds de commerce situé à rue Habib Bourguiba Sahline. Monastir à Naji ben Amara ben Sassi Matalla, pour tous ses éléments corporels et incorporels, d'une valeur de quinze mille dinars.

Toutes les oppositions sont reçues entre les mains de l'acheteur Naji Matalla demeurant à rue Chaabene Bhouri Houmet Trabilsia Monastir.

Cette annonce est parue au journal le Quotidien du 8/5/2024.

2024S00622FCCC2

Donation des parts indivises au fonds de commerce

Par un acte notarié du 17/4/2024 enregistré à la recette des finances rue de l'Indépendance de Sousse le 26/4/2024 n°M028572 Mme Fouzia Ben GOULA, CIN n°028077126 demeurant 22 Rue RIBBAT Sousse a fait donation à son Fils Maher LANDARI, CIN n°05582298 demeurant à la même adresse ses parts indivises dans le fonds de commerce sis Rue Angleterre Sousse RC 015867J exploité dans le commerce des produits de l'artisanat. Cette donation a été annoncée au journal quotidien «Echourouk» le 10/5/2024.

Selon l'article 193 de CC toutes les oppositions seront adressées entre les mains de Mr Maher LANDARI à l'adresse du fonds de commerce pendant 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024S00629FCCC2

Donation des parts indivises dans un fonds de commerce

Par un Acte notarié du 17/4/2024 enregistré à la recette des finances rue de l'Indépendance de Sousse le 26/4/2024 n°M028574 Mr Mahdi, CIN n°08449556, Mme Mouna CIN n°08449065, Mme Manel, CIN n°09278531, fils Abdallah Landari Demeurants 22 Rue RIBBAT Sousse ont fait donation à Mr Maher LANDARI, CIN n°05582298 Demeurant à la même adresse de toutes leurs parts indivises dans le fonds de commerce sis Rue Angleterre Sousse RC 015867J exploité dans le commerce des produits de l'artisanat. Cette donation a été annoncée au journal quotidien «Echourouk » le 10/5/2024.

Selon l'article 193 de CC toutes les oppositions seront adressées entre les mains de Mr Maher LANDARI à l'adresse du fonds de commerce pendant 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024S00630FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de vente daté le 24/8/2012 enregistré à la recette de Sfax rue Elarbi Zarrouk sur le registre le 8/12/2023 n°M059041 Dressé par les deux notaires Mohamed ben Mohamed Mzid et son collègue que Salma Bent Ali Hamdi a vendu au profit de ses petits-enfants Sonia, Sahla, et Mohammed ElHadi et Hamdi fils de Mustfa Ben ElHadi Ben Omar Hseini leur adresse route l'Aéroport km2 zanket elarbi Sfax toute sa part l'un sixième à l'indivis du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux représentés d'un café et un restaurant situés au 25 rue Alexandre Dimasse Sfax.

Et toute personne souhaitant s'opposer doit adresser une lettre avec garantie d'arrivée et notification d'échéance aux acheteurs à leur adresse indiquée ci-dessus dans un délais maximum de vingt jours à compter de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne comme il est annoncé au journal "Echourouk" le 3/4/2024 dans la page n°26.

2024X00455FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente sous seing privé en date du 30/4/2024 ; enregistré à la recette des finances Sakiet Ezzit Sfax le 02/5/2024 quittance n°M038077 enregistrement n°21201427 ; Fakher Trifa, pharmacien; demeurant à l'avenue Hédi Chaker 3021 Sakiet Ezzit Sfax; a vendu au profit de Firas Zribi, pharmacien demeurant au 70 rue Mohamed Jammousi Sfax; la totalité du fonds de commerce de Pharmacie de jour avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à l'avenue Hédi Chaker n°70 Sakiet Ezzit Sfax.

Cet avis est paru au journal Essabah du 11 Mai 2024 page 10. Les oppositions peuvent être formées dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT au domicile élu des parties chez Maître Sami Elleuch, immeuble Centre marhaba Bloc B n°4-5 rue Taher Sfar 3000 Sfax.

2024X00601FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 29/4/2024 signé le 8/5/2024 et enregistré à la recette des Finances de Mahdia le 8/5/2024 quittance numéro 38880 numéro d'enregistrement 24203305. M. Hassan ben Mohammad ben Mahmoud Al-Faqih Ahmed a vendu et cédé le bien commercial représenté par un café de premier ordre réputé à La Marsa Café non inscrit au Registre National des Institutions avec tous ses éléments matériels et moraux situé à la rue Tayeb Al-Mhiri. Province de Mahdia, pour M. Mahmoud ben Mohammed ben Mahmoud Al-Faqih Ahmed.

Le présent avis a été publié dans le journal Al-Sabah le 11/5/2024.

Les contestations seront acceptées dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication de la présente notification au Journal Officiel de la République Tunisienne à Maître Abdel Fattah Abbas avocat auprès la cour de cassation à Sfax.

2024X00605FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé rédigé par Maître Hela Aridhi avocat à Mahdia le 7/5/2024 enregistré à la recette des finances Mahdia le 8/5/2024 (reçu n°MO38975, d'enregistrement n°24203319).

Madame Ibtissem Abdessalem titulaire de la CIN n°08680193 délivrée le 27/10/2016, demeurant à Mahdia, a vendu à Monsieur Mounir Ghzael, titulaire de la CIN n°08693565 délivrée le 10/8/2012, demeurant à Hiboun, Mahdia la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à Rue Taher Sfar Mahdia et ayant pour activité la vente de Tabac et journaux

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur au siège du fonds de commerce, commençant à courir à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le journal le Quotidien à la date de 11/5/2024 sous le numéro 11925 Annonce n° IP 224/5107.

2024X00606FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp du 02/5/2024 enregistré à la recette des finances rue eljazira le 3/5/2024, quittance numéro M032146 enregistrement numéro 2420/328.

Monsieur Issa bene laid ben Massoud Choubani cin 02550524 demeurant au 6 rue Allala el Fassi Montfleury Tunis, a cédé le fonds de commerce qu'il a crée pour les services d'impression et traitement du texte et services d'informatique et internet au local commercial sis 17 rue Mohammed Manachou Tunis, avec ses éléments incorporels et corporels à Ghada ben Issa ben laid Echoubani, cin 13018266 demeurant au 6 rue Allala el Fassi Montfleury Tunis.

Les oppositions doivent être envoyées à madame Saliha Msalmi demeurant à 110 rue bab elfalla Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT.

L'annonce a été publiée au journal la Presse le 7/5/2024.

2024401178FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite au contrat de vente d'un fonds de commerce établi selon acte sous seing privé en date du 25/4/2024 enregistré à la recette des finances d'el Manar le 30/4/2024 quittance n°M040077 enregistrement n°24201463 Mr Amenallah Abidi titulaire de la carte d'identité n°08335530 a cédé à la société Mima Mini Market identifiant unique 1245982N le fonds de commerce sis au marché municipal cité Ibn Khaldoun boutique 3 et 4.

Les oppositions seront reçues à l'adresse suivante : marché municipal cité Ibn Khaldoun boutique 3 et 4 dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien - Echourouk du 9/5/2024.

2024401179FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Selon un acte S.S.P enregistré à la recette des finances de Beni Khiar le 6/5/2024 sous le n°23710MO quittance n°24300949 Wassim Salem matricule unique 0805250R a loué à Ridha Troudi CIN n°02090706 tous les éléments matériels et moraux d'un fonds de commerce "cafeteria" situé à l'avenue de la République Beni Khiar.

Les oppositions doivent parvenir chez le locataire av de la République dans 20 jours à compter de publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien le 11/5/2024.

2024R01232FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Autorisation

Le nom de l'association : Les Chemins de la Connaissance

Sujet : Social

Son siège : Rue Al-Messaaba, derrière la station Mobil Nefta 2240.

Objectifs :

- Cherchant à organiser des campagnes de sensibilisation dans divers domaines sociaux, sanitaires et culturels au profit des personnes âgées.

- Cherchant à apporter une assistance matérielle et morale au profit des groupes vulnérables de personnes âgées

- Cherchant à organiser des convois de santé et des activités récréatives au profit des groupes vulnérables de personnes âgées.

Créer des liens et une coopération avec des organisations et associations similaires au pays et à l'étranger.

2024R00674APSF1

Constitution d'une Association Sportive

Nom de l'association : Association Colombophile Tunisienne.

Adresse : N°13, rue Ain Younes, route AL-Attar km 08 Sidi Hassine Tunis.

Objectif : Former et encadrer des jeunes, à développer leur capacité physique et artistique et les faire progresser aux plus hauts niveaux sportifs. Elle s'engage également à participer à diverses compétitions sportives sous la supervision des fédérations sportives auxquelles elle participe.

Spécialisations : Courses de pigeons voyageurs.

Membres :

Président : Jemli Nader

Secrétaire général : Ben Niya Sami

Vice-président : Wesleti Montassar

Trésorier : Ayari Majdi.

2024R01184APSF1

Constitution d'une Association

Dénomination : Association Shemtou pour les SPORTS individuels

Siège social : Salle des sports Rami rue Alger quartier Ayachi n°101 Oued Mliz Jendouba.

Objectif :

Former et encadrer les jeunes les encourager à développer leur capacités physiques et artistiques et les faire progresser aux niveaux sportifs et moraux les plus efficaces tout en s'engageant à participer aux activités sportives et aux manifestations officielles organisées par la fédération tunisienne de Karaté et les Ligues.

Présidente : Haifa Madfai.

Secrétaire général : Sabri Allouchi

Trésorier : Mohamed Saidani

Vice-président : Tawfik Karamiya.

2024R01218APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association tunisienne pour l'éducation sanitaire

Objet : Culturel scientifique

Objectifs :

- Contribuer à consacrer les droits économiques, sociaux, culturels et les libertés des jeunes conformément à la Constitution tunisienne et aux instruments internationaux.

- Contribuer à impliquer les jeunes dans le processus décisionnel.

- Contribuer à la diffusion d'informations et à la sensibilisation sur les services liés à la santé sexuelle et reproductive.

- Contribuer à accroître la sensibilisation sanitaire chez les jeunes.

Adresse : 09 rue 7444 Ardh Al-Hishri Al-Manar I, Tunis.

Présidente : Rihab Blidi.

Secrétaire général : Bahzzd Walieddine Fittouhi.

Trésorier : Mohamed Amin Souilhi.

2024401187APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Djemel Essaihi Salma

Avocate à la cour d'appel

Boulevard Yesser Arafat, Immeuble Chaima, Bloc B, bureau n°801, Sahloul, Sousse

Tél : 22 472427 - 54 072 027

Il sera procédé, le lundi 17/6/2024 à partir de 9h du matin, à la chambre des ventes immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse 2, à la vente de l'immeuble ci-après décrit;

Le demandeur de l'adjudication : Besma Bent Ali Ben Amar Elftiss, demeurant à Hammam Sousse, ayant son domicile élu au bureau de son avocate Maître Djemel Essaihi Salma, sis au Boulevard Yesser Arafat, Immeuble Chaima, Bloc B, bureau n°801, Sahloul, Sousse.

La partie adverse : Monsef Ben Abdallah Mani, Demeurant à la rue Bir Jannet, Hammam Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Djemel Essaihi Salma, avocate à la cour d'appel, Boulevard Yesser Arafat, Immeuble Chaima, Bloc B, bureau n°801, Sahloul, Sousse.

Immeuble mis en vente : Un terrain nu propre à la construction d'une forme semi rectangulaire, d'une superficie de 183 m², inclus dans le plan d'aménagement urbain de la ville d'Hammam Sousse, objet de la propriété dénommée «Chott El Goulba VII» parcelle n°B1328 du titre foncier n°27996 Sousse, divisé en 768 parts, issu de la demande d'immatriculation n°24827; délimité du côté Est par la parcelle n°B1330 et du côté Ouest par une route et du côté sud par une route et une propriété d'autrui et d'un autre côté par la parcelle n°B1322.

Prix d'ouverture : Cent mille six cent cinquante dinars (100 650.000 dt).

La visite de l'immeuble : chaque jour de 9h du matin jusqu'à 18 h du soir

Observation : Pour toute information supplémentaire, contacter le greffe de la chambre des ventes Immobilières au sein du tribunal de 1ère instance de Sousse 2 où le cahier des charges a été déposé, ou contacter Maître Djemel Essaihi Salma, avocate à la cour d'appel, Boulevard Yesser Arafat, Immeuble Chaima, Bloc B, bureau n° 801, Sahloul, Sousse.

La participation à la vente aux enchères n'est possible que par l'intermédiaire d'un avocat après consignation au moins du 1/3 du montant du prix d'ouverture à la caisse des dépôts et des consignations de la République Tunisienne ou sur présentation d'un chèque certifié.

2024S00617VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière après rabaissement de prix de 40 %

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE Société Anonyme immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B182331996 en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hédi Nouira Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr , Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Parties saisie : Slaheddine Ben Ali Ben Amor, débiteur hypothécaire, demeurant à immeuble PANORAMA, Bloc A, appartement n°61 sis au 6ème étage, Avenue Taieb Mhiri Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité de la propriété sise à Sousse avenue Taieb Mhiri, consistant en un appartement à usage d'habitation d'un superficie de 123 m² ainsi que les parts indivises des parties communes de 139/8970 m², objet du titre foncier n°160525 Sousse dénommé «Amel 56» situé à immeuble Panorama bloc

A n°61 sis au 6ème étage, constitué d'un salon, trois pièces à coucher ainsi qu'une salle de bain et une cuisine.

Mise à prix : la mise à prix de la totalité de propriété est fixée à la somme de quatre cent quatre vingt dix- sept mille dinars, (497.000.000 DT». Il y avait un rabaissement de prix de 40 % et le nouveau prix est fixé à deux cent quatre vingt dix huit mille deux cent dinars (298.200.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication fixés à la somme de trois milles six cent quarante neuf dinars, 604 millimes (3.649.604 DT) et les nouveaux frais

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu jeudi le 20/6/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 9 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse pour prendre connaissance du cahier des charges.

2024S00625VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après rabaissement de prix 40%

L'adjudication aura lieu le jeudi le treize juin deux mille vingt quatre (13/6/2024) à partir de 9 h du matin à l'audience des criées du tribunal de première instance de Sousse 1.

Partie poursuivante : Mr Salem Ben Henia employeur demeurant à Sousse titulaire de la CIN n° 09269374 délivrée à Tunis le 20/7/1985.

Partie saisie : Mme Emna bent Mohamed Chouigui demeurant à rue Al-jahid ksibet Sousse titulaire le la CIN n°02900703 délivrée à Tunis le 20/7/1985.

L'Avocat poursuivant : Maître Zouhaier Ben Henia avocat à la cour de cassation Av Habib Bourguiba Sousse

Désignation de l'immeuble saisi : tous les biens immobiliers appartenant au propriétaire de la propriété appartient à Md Emna Chouigui qui est représentée dans une résidence située 2542 cité echabeb Cité el Aouina Sousse qui comprend un rez-de-chaussée et trois étages supérieurs limité EST une route nord Hamadi Hloues sud Ahmed Zairi ouest Sassi Aoun chaque appartement de 57m² de superficie de la piste s'étend du rez-de-chaussée est environ 2.25 m².

Mise à prix : la mise à prix est fixées à la somme de deux cent neuf mille dinars (209.000,000 D) il y'avait un rabaissement des prix de 40% est le nouveau prix et fixé à (125.400.000D) auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication fixée à la somme de trois mille quatre cent treize dinars 165 millimes et les nouveaux frais

Observations : ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un avocat consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

La visite de l'immeuble saisi pendant l'horaire administratif et conformément à la loi.

Pour de plus amples renseignements, tout intéressé peut prendre connaissance du contenu du cahier des charges soit au tribunal de première instance de Sousse 1 soit à l'Etude de l'avocat poursuivant Maître Zouhaier Ben Henia sis au 5 Av Habib Bourguiba Sousse.

2024S00628VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Tunisian Saudi Bank, (TSB) S.A. RNE013026E, sise à Tunis 32, rue Hédi Karray.

La partie saisie : Mohamed Amine Sallemi, homme d'affaire, CIN 08409410, demeurant à 28 rue ville erreka, ennaser 2 Ariana.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «Salma» objet du TF n°132994 Sfax d'une contenance de 1825 m² consistant en un terrain nu situé à la route saltnia km 12 elbderna gouvernorat de Sfax et précisément sur une route dérivée de la rocade et à 900 mètres de la rocade, il est clôturé du coté nord et du coté ouest par une courte barrière en sable.

Il est délimité, du coté est par la parcelle n°326 région bderna la lettre «L» du coté ouest par la parcelle n°258 région bderna la lettre «L», du coté sud par une impasse et du coté nord par un voisin.

Mise à prix : (38.400.000) après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : lundi le 24/6/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X00577VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

Pour le Compte de Société Younes Hached Avocat

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème Etage Menzeh 8 Ariana

Tél : 71709776 -71709778

Fax : 71709742

MF : 000/MA 1833516/P

Partie poursuivante : TUNISIAN SAUDI BANK (ANCIEN STUSID BANK) dûment représentée par son Directeur Général, immatriculée au registre de commerce sous le Numéro B16641997, Identifiant Unique n°E013026 dont le siège social est à Tunis, 32 avenue Hédi Karray, domiciliée au cabinet de son avocat SOCIETE YOUNES HACHED AVOCAT Maître Younes Hached sis au 38 Avenue Mouaoula Ibn Abi Sofiene 2ème Etage Menzeh 8 Ariana

Partie saisie : 1/ La Société "LUXAT TUNISIE EXPORT" S.A.R.L immatriculée au registre de commerce sous le Numéro B31152172011, Identifiant Unique N°1212630L dont le siège social est à la Rue 8000 Immeuble Montplaisir Center Bureau B11 (en sa qualité de débitrice principale)

2/ La Société "TOSCANI NEGOCE" S.A.R.L immatriculée au registre de commerce sous le Numéro B2471592007, Identifiant Unique N°1024560Q dont le siège social est à la rue des sciences zone industrielle Grombalia Nabeul (en sa qualité de caution réelle de la débitrice principale)

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème Etage Menzeh 8 Ariana pour le compte de SOCIETE YOUNES HACHED AVOCAT.

Les immeubles saisis : Les 3000 parts indivises des 56030 parts (3000/56030) revenant au caution réelle du dans le TF n°38499 Ariana dénommé "wedi ben romdhane" sis à sidi Amor boukhtioua Ariana composé de 5 lots :

- Lot A : 556 m² sur lequel édifié un immeuble non achevé de 350 m² couvert.

- Lot B : 598 m² sur lequel édifié un immeuble de 140 m² couvert.

- Lot C : 607 m² sur lequel édifié un immeuble non achevé de 360 m² couvert.

- Lot D : 597 m² sur lequel édifié un immeuble non achevé de 250 m² couvert.

- Lot E : 642 m² sur lequel édifié un immeuble non achevé de 90 m² couvert.

Les charges :

- Hypothèque volontaire à hauteur de (500.000,000 DT) inscrite le 02/12/2016 au profit de la STUSID.

- Hypothèque volontaire à hauteur de (500.000,000 DT) inscrite le 02/12/2016 au profit de la STUSID.

- Hypothèque volontaire à hauteur de (250.000,000 DT) inscrite le 02/12/2016 au profit de la STUSID.

- Hypothèque volontaire à hauteur de (382.000,000 DT) inscrite le 12/01/2018 au profit de poursuivant.

- Hypothèque volontaire à hauteur de (1.015.000,000 DT) inscrite le 12/01/2018 au profit de la poursuivant.

- Hypothèque volontaire à hauteur de (705.000,000 DT) inscrite le 12/01/2018 au profit de la poursuivante.

- Hypothèque volontaire à hauteur de (550.000,000 DT) inscrite le 29/2/2024 au profit de la poursuivant.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 29/02/2024 (vol Ariana 02/2024 n°1324) au profit du saisissant.

Mise à prix : 1/ La mise à prix est fixée à (2.955.411,600 DT).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 10/6/2024 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance d'Ariana sis à Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

- Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance d'Ariana.

2024401182VEPA1

Avis aux créanciers

Avis d'appel d'offres n°08

Cession sans détermination de la mise à prix de la société

LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL AMS DE FACON GLOBALE A AUTRUI - SA

Capital : 32 885 960,000

RNE : 0004507R

N° d'affiliation à la CNSS : 27949/13

S.S : Rue Ibn Khaldoun 4018 Sousse

Conformément à la décision rendue par le Tribunal de première instance de Sousse en date du 5/02/2024 dans le cadre de l'affaire n°232/32, le contrôleur d'exécution Mr Belgacem Ben Khaled IMMEUBLE EL AHMADIA 1er étage n°2 Rue Georges La Corniche Sousse (Tél et Fax : 73217330 portable 98401023) informe les intéressés de la prolongation des délais de réception des offres d'achat de la société LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL AMS inscrit au RNE sous n°M0004507 R au 31 Mai 2024 sans détermination de la mise à prix.

La visite de l'établissement n'est possible qu'après avoir fixé un rendez-vous avec le contrôleur d'exécution et le retrait du cahier des charges contre le paiement de 200.000.

Les offres doivent être adressées au contrôleur d'exécution Mr Belgacem Ben Khaled à l'adresse sus-indiquée

par lettre recommandée avec accusé de réception dans une enveloppe sans aucune indication de l'identité du soumissionnaire et doit porter la mention suivante :

Ne pas ouvrir Appel d'offres relatif à l'achat DES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL AMS.

Le dernier délai de remise des offres est fixé pour le vendredi 31 Mai 2024.

2024S00609VEPA2

Avis d'appel d'offres n°06

Vente d'un lot de terrain avec toutes ses composantes

APPARTENANT A LA SOCIETE TUNISIENNE DES PEINTURES PUREX

SARL

Capital : 60.000,000 DT

ID : 0023282 A

N°d'affiliation à la CNSS : 13449553

Siège social : Zaouit Sousse Avenue 7 Novembre Sousse

Et la vente d'un lot de terrain appartenant au gérant failli de ladite société

Sis à SAHLINE MONASTIR

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de première instance de Sousse sous le n°141 en date du 29/4/2024, il a été décidé la prolongation des procédures de vente du terrain consistant au lot n°14 bis extrait du titre foncier n°17000 avec toutes ses composantes à son état appartenant à ladite société sis à la zone industrielle à Sidi Abdelhamid Sousse avec une mise à prix fixée à 1.161.702.000 ainsi que la vente du terrain appartenant au gérant failli objet du titre foncier n°45213 avec une mise à prix fixée à : 90.000,000. Pour plus d'informations, contacter le syndic de faillite de ladite société Mr Belgacem Ben Khaled son Bureau à l'immeuble El Ahmadia 04 Rue Georges GORSE 4000 Sousse (73217330- 98401023).

Les offres doivent être adressées au syndic de faillite Mr Belgacem Ben Khaled à son adresse précitée par lettre recommandée avec accusé de réception dans une enveloppe sans aucune indication de l'identité du soumissionnaire et doit porter la mention suivante :

Ne pas ouvrir Appel d'offres relatif à l'acquisition de deux terrais dans le cadre de la faillite de la société PUREX Le dernier délai de remise des offres est fixé pour le vendredi 31 Mai 2024.

2024S00610VEPA2

Ouverture de la procédure de distribution

République Tunisienne Ministère de la Justice

Tribunal de 1ère Instance de Sousse2

Demande de distribution N°152

En vertu de la décision du juge-commissaire auprès de tribunal de première instance de Sousse 2 dans le cadre de l'affaire n°152, il a été décidé d'ouvrir la procédure de distribution du montant de 258.000.000d objet de vente de l'immeuble objet de titre foncier n°8418 Sousse revenant à Radhia Lamchounchi.

En application des articles 466, 468 et 476 c.p.c.c, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, dans les trente jours de la publication au JORT ou de la réception de la lettre recommandée à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Dans les trente jours de la publication de l'insertion prévue audit article, tout créancier non inscrit qui entend participer à la distribution du prix doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal en se conformant aux dispositions de l'article 466.

2024S00614VEPA2

Décision de nomination d'un mandateur judiciaire

Société : LABICHE ALAIT, SARL

Siège social : Route Kalaa Sghira, Chatt Erroman, Akouda - Sousse

Identifiant Unique : 1405995

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de Sousse 2 N°12836 du 22/4/2024, il a été décidé de nommer le mandataire judiciaire Ridha BELAID, dont le siège social est sise à l'Avenue, 1er Juin Kalaa Kebira pour la société LABICHE ALAIT, SARL, identifiant unique 1405995 siège social Route Kalaa Sghira, Chatt Erroman, Akouda, pour assurer le contrôle de la gestion de la société, et de nommer son excellence Juge Haifa SRIDI en tant que juge commissaire.

2024S00619VEPA2

Liquidation

Société HUILERIE ESSAFA - SARL Zaarana Ouest - Kalaa Kebira - Sousse

MF : 1595487 Z

En vertu de la décision du tribunal de première instance Sousse 2 du 16/4/2024, il a été décidé la désignation de l'administrateur judiciaire Monsieur Zied Ben Amor, pour liquider la société «Huilerie Essafa», s.a.r.l, son identifiant unique 1595487 Z, en remplacement de Monsieur Naoufel Bouzgarou.

Tous les créanciers sont appelés à inscrire leurs créances avec les pièces justificatives auprès du liquidateur judiciaire à l'adresse suivante 3 Rue Général Kefi, Khezama est, 4051 Sousse (tél 29 069 245) dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce.

2024S00620VEPA2

Avis aux créanciers

Héritage de défunt ben Nasser Ridha

Situé à cité Ettaamir - Sousse

En vertu d'une décision rendue en date du 5/02/2024 par le tribunal de

première instance de Sousse sous le n°14556 de nommer Mr Ayadi Abdelmajid ayant le siège à la Rue Ahmed El Karoui n°03 Sousse 4000, en qualité de liquidateur judiciaire sous le juge leurs dettes avec moyens de preuves à l'appui au plus tard 20 jours à contrôleur des liquidateurs et mandateurs de justice au même Tribunal pour Liquider l'héritage de défunt Ben Nassr Ridha. Par ailleurs, les créanciers ceux qui ont des revendications à faire valoir ainsi que les débiteurs doivent déclarer leurs revendications ainsi que partir de la date de parution de cette annonce et ce soit directement soit par correspondance recommandée avec accusé de réception au liquidateur sise à l'adresse ci-indiquée.

2024S00623VEPA2

Affaire de distribution N°672

Avis aux créanciers

En date du 3/5/2024 le Juge Commissaire du tribunal de 1ère instance de Sfax a ordonné dans l'affaire n°672 l'ouverture de la procédure de distribution de l'argent déposée à la caisse de Dépôt et de consignation sous le n°M018058 en date du 01/3/2024 d'un montant de 85.050,000 Dinars. Suite à la demande de distribution des deniers déposée par Maître Ennouri Ahmed pour le compte de la société Tunisie Bâtiments Travaux Public et Services, contre Ayman Kamoun et les autres créanciers déclarés à l'ordonnance sur requête de dépôt d'argents.

Et suivant l'article 468 du CPCC «Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

Cet avis est rédigé conformément aux articles 466 et 467 du CPCC.

2024X00602VEPA2

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Pour l'augmentation du capital de la société

Société Hôtelière et Touristique "Douja"

Société en redressement judiciaire Route Touristique Bizerte

IU : 0040519A

En exécution de la décision du tribunal de première instance de Bizerte réuni en chambre de conseillers le 30 novembre 2023 dans le cadre du dossier de redressement n°32 de la Société Hôtelière et Touristique "Douja" de la convocation d'une assemblée générale extraordinaire et sa publication au JORT et dans des quotidiens devant demander l'augmentation du capital à concurrence de ce qui doit permettre de couvrir les pertes pour permettre la poursuite de l'activité conformément à ce qui est préconisé dans les statuts et dans le code du commerce. Le tout sous la supervision de Mr le juge commissaire, l'administrateur judiciaire convoque les actionnaires et tous ceux susceptibles d'être intéressés par l'augmentation du capital à concurrence de ce qui doit couvrir les pertes de qui représente 18.400 actions à la valeur nominale de 100 D soit 18.400.000 DT comme prix d'ouverture) à l'assemblée générale extraordinaire devant statuer sur l'augmentation du capital le mardi 4 juin 2024 à 10 h à l'hôtel corniche palace route de la corniche Bizerte.

Les personnes intéressées par cette augmentation de capital sont appelées à prendre attache avec le bureau de l'administrateur judiciaire sis centre Dorra bloc B bureau n°6 2ème étage Manar 3 Tunis (tél : 71.888.817) avant la date de l'assemblée pour prendre le cahier des charges moyennant la somme de 200 DT (non remboursable) et s'inscrire dans la liste de présence.

2024401172VEPA2

Jugement déclaratif de faillite

SOROUTRAH

MF : 11/170634

Siège social : 24 avenue Habib Bourguiba Hammam-Lif Ben Arous

En vertu du jugement n°45 rendu par le Tribunal de Première Instance de Ben Arous le 26/02/2024, il a été déclaré :

- La faillite de la Société SOROUTRAH avec tout ces qui on résultent juridiquement.

- Sa cessation de ses paiements à partir du 13/11/2023.

- La nomination de madame Aida Mansouri entant que Juge-commissaire et Monsieur Ezzeddine HABIB entant que syndic de la faillite
- Ordonner de mettre les scellés où il est nécessaire

- Aviser la trésorerie régionale de finance de Ben Arous et la CSEE.

- La publication de ce jugement conformément à la loi.

Il appartient aux créanciers de la dite société de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication, leurs dettes ordinaires et privilégiées, au syndic de faillite soit directement contre décharge à son bureau sis au 8, rue de Koweït Lafayette 1002 Tunis, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à son adresse de correspondance : B.P n°345 Tunis Hachade 1049.

2024401173VEPA2

Clôture de liquidation des biens communs

Suivant ordonnance émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 3/5/2024 sous le n°289, il a été décidé la clôture de la liquidation des biens communs entre Nadhem Heni et Mouna Dridi et le dépôt du dossier à la trésorerie du tribunal.

2024401180VEPA2

SOCIETE EDGAR PLUS SARL

Rue de Bizerte km 3.5 Mnihla Ariana

MF : 1143252T

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance d'Ariana dans l'affaire n°267en date du 26/4/2024, il a été décidé la faillite de la SOCIETE EDGAR PLUS et la désignation de Mr Mokded Zoghlami en tant que syndic de faillite sous le contrôle d'un juge commissaire

Les créanciers de ladite société et touts intéressés doivent produire leurs créances au bureau du syndic de faillite sis au centre Dorra bloc A 1er étage bureau n°02 El Manar 3 Tunis, tél 71.889.621 fax : 71.889.549) et ce dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

2024401186VEPA2

Nomination d'un administrateur judiciaire de la société

«IMAM OGLU TUNISIE» SARL

Matricule fiscal : 1107905 E

Adresse : N°8 rue Sahl Ibn Haroun, Wadi Qaryana, 2010, Manouba et actuellement N°70 rue 18 janvier 1952 Tunis 1001

Capital social : 5000

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de première instance de Tunis sous le n°65993 en date du 25 mars 2024, il a été décidé la nomination de Mr. Rahmouni Bilel en tant qu'administrateur judiciaire de la société «IMAM OGLU TUNISIE», matricule fiscal sous le n° E1107905 sous contrôle du juge madame Khawla Mahria, afin d'assurer sa gestion administrative et financière.

Tous intéressés peuvent contacter l'administrateur judiciaire susmentionné à la rue de 18 janvier, Immeuble 19, Appartement AR2 Ariana 2080. Téléphone : 71.709.153/fax : 71.709.863.

2024401194VEPA2

Dépôt de l'état des créanciers complémentaire au greffe du tribunal

«La société de développement touristique de la goulette «la jetée»

Siège social : rue de la mosquée, n°02, la Goulette -Tunis

M.F : 0496072T

CS : 1.050.000,000

En vertu de jugement n°575 rendu en premier ressort par le tribunal de Première instance de Tunis le 14/7/2020 a été déclaré : la cession totale de la société de développement touristique de la Goulette "la jetée" avec ces conséquences légales, et qui a été publié conformément à la loi, le contrôleur de justice maître Aifa Badreddine sis à la rue Abou Baker Al Bokri, immeuble luxor 2, 3ème étage B3.5 -MONTPLAISIR - TUNIS, informe tous les créanciers du dépôt de l'état des créances complémentaire visé par le juge commissaire au greffe du tribunal de première instance de Tunis.

Tous les créanciers sont invités à formuler les contredits et les réclamations au greffe, soit par eux-mêmes, soit par mandataire, par voie de mention sur l'état des créances, et ce durant les 10 jours suivant cette annonce devant son excellence le juge commissaire au Tribunal de Première Instance de Tunis.

2024401201VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Chakira Distribution

SA au capital de 1.700.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 933582 Z

CNSS : N°29294679

Messieurs les Actionnaires de la Société Chakira Distribution sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le vendredi 28 juin 2024 à 13 Heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2023.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Questions diverses.

2024T00451SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Copco Immobilier

SA au capital de 1.000.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 1153383 K

Messieurs les Actionnaires de la Société Copco Immobilier sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le samedi 29 juin 2024 à 14 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2~23.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers l'exercice 2023.

- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Questions diverses.

2024T00452SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Elka Immobilier

SA au capital de 1.000.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 1153228 W

Messieurs les Actionnaires de la Société Elka Immobilier sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le samedi 29 juin 2024 à 13 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2023.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers l'exercice 2023.

- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Questions diverses.

2024T00453SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

ABM Immobilier

SA au capital de 430.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 1056589 E

Messieurs les Actionnaires de la Société ABM Immobilier sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le samedi 29 juin 2024 à 11 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2623.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Questions diverses.

2024T00454SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Egeco Immobilier

SA au capital de 1.000.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 1140417 J

Messieurs les Actionnaires de la Société Egeco Immobilier sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le samedi 29 juin 2024 à 12 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'orme du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2Q23.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Questions diverses.

2024T00455SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Chakira International

SA au capital de 300.000 DT

Siège social : Avenue du 18 janvier 1952, 1095 Sidi Hassine, Tunis

IU : 1008694 L

Messieurs Iles Actionnaires de la Société Chakira International sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le samedi 29 juin 2024 à 10 Heures, à son siège social sis à l'Avenue du 18 janvier 1952, Sidi Hassine, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2023.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Questions diverses.

2024T00456SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

COFAT KAIROUAN

S.A. au capital de 5.000.000 Dinars

Siège social : 40 rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 1748587B

Messieurs les Actionnaires de la Société Cofat Kairouan sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Samedi 29 juin 2024 à 17 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2023.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

- Affectation des résultats de l'exercice 2023

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Questions diverses.

2024T00457SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

MT Elloumi

SA au capital de 30.000.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0001494 R

CNSS : N°4476548

Messieurs les Actionnaires de la Société MT Elloumi sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le vendredi 28 juin 2024 à 8 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2023.

- Rapport de gestion du groupe durant l'exercice 2023.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2023.

- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Questions diverses.

2024T00458SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

MEDAI

S.A. au capital de 1.000.000 Dinars

Siège social : c/o BTK - 10 Bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

IU : 1114727 X

Messieurs les Actionnaires de la Société MEDAI sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le samedi 29 juin 2024 à 15 heures, au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice2023.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Questions diverses.

2024T00459SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Coficab Tunisie

SA au capital de 31.592.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0286286 T

CNSS : N°2058188

Messieurs les Actionnaires de la Société Coficab Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le vendredi 28 juin 2024 à 9 Heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2023.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Questions diverses.

2024T00460SANB3

Convocation à l'AGO

LA SOCIETE SUPS SA

Au capital de 6.100 DT

Siège social : 15 avenue Farhat Hached Kram

Mat Fisc : 0969443 F/A/M/000

Les Actionnaires de La société SUPS SA sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le samedi 8 juin 2024 à 10H au café CTN au local de l'agence maritime de la CTN au port de la Goulette, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

2- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission

3- Questions diverses

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2024T00461SANB3

Convocation à l'AGE

LA SOCIETE SUPS SA

Au capital de 6.600 DT

Siège social : 15 avenue Farhat Hached Kram

Mat Fisc : 0969443 F/A/M/000

Les Actionnaires de La société SUPS SA sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le samedi 8 juin 2024 à 11 h au café CTN au local de l'agence maritime de la CTN au port de la Goulette, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du changement de l'adresse du siège social du 15 avenue Farhat Hached Kram au 36 rue Hédi Chaker La Goulette.

2- Questions diverses.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2024T00462SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Compagnie Générale de Métallurgie «CGM»

S.A. au capital de 4.000.000 dinars

Siège social : Immeuble Setcar GP1 Km 13 Ez-zahra 2034

Identifiant Unique : 0011868H

Identifiant CNSS : 6089172

Les actionnaires de la société "CGM" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 20/6/2024 à 15h à Ez-Zahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2023.

2/ Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 et approbation des conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales.

4/ Affectation des résultats.

5/ Quitus aux administrateurs.

6/ Fixation des jetons de présence.

7/ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

8/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2024T00465SANB3

Sté de Développement Economique de Matmata

Capital : 20.000DT

M.F : 8174/H/A/M

Siège social : rue Tarek Iben Zied Matmata 6070

Selon l'avis publié au JORT du 15/12/2023, et après avoir accompli toutes les procédures de mise à jour de la liste des actionnaires telles que stipulées dans l'avis susvisé, le Conseil d'Administration informe qu'à l'expiration du délai prévu pour tous les actionnaires inscrits et non inscrits sur la liste des associés, il a été décidé, une fois pour toutes, de tenir une assemblée générale extraordinaire le dimanche 02/6/2024, à l'hôtel Sidi Idriss à Matmata à dix heures du matin, afin d'approuver la liste définitive des actionnaires de la société et le nombre d'actions qui leur ont été restituées, qu'ils ont été préalablement fixés et mis à jour dans la notification de JORT du 15/12/2023 le Conseil D'administration informe à travers cet avis la nécessité pour tout actionnaire concerné de se présenter au siège de la société à l'hôtel Sidi Idriss à Matmata 6070, le dimanche 02/6/2024, à dix heures du matin. Cette notification est une convocation à tous les actionnaires concernés.

2024R01210SANB3

Sté de Développement Economique de Matmata

Capital : 20.000DT

M.F : 8174/H/A/M

Siège social : rue Tarek Iben Zied Matmata 6070

Suite à l'absence de quorum légale de l'AG extraordinaire du 28 avril 2024, le Conseil d'Administration invite tous les actionnaires à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le dimanche 2 juin 2024 à l'hôtel Sidi Idris de Matmata à dix heures. De matin, afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la mise à jour et de la modification de statut de la société

Tous les documents nécessaires pour permettre aux actionnaires de prendre leurs décisions au siège de la société.

2024R01215SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOTRAPIL

SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES -SOTRAPIL - S.A

Au capital social de 20.691.000 D

Boulevard Beji CAID ESSEBSI- Centre Urbain Nord - 1003 - Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines «SOTRAPIL» qui se tiendra le 13 juin 2024 à dix heures du matin à l'institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis aux berges du lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport annuel du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'année 2023 et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023,

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes,

3. Approbation du rapport annuel et des états financiers de l'exercice 2023,

4. Approbation des conventions et opérations mentionnées au niveau du rapport spécial du commissaire aux comptes,

5. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2023,

6. Affectation des résultats de l'exercice 2023,

7. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2023,

8. Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2023,

9. Approbation de la nomination de trois nouveaux administrateurs,

10. Renouvellement de mandat d'un administrateur,

11. Information des fonctions occupées par le Président Directeur Général et des autres membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés,

12. Pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités de dépôt, de publicité et toutes autres formalités légales.

2024R01220SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

GROUPEMENT DES MANUTENTIONNAIRES DU CENTRE «GMC»

S.A. au capital de 7.800.000,000 D

Siège social : 9, Rue Salah Sâad immeuble Ben Zineb 2ème étage 4000 Sousse

Immatriculé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°0900647 V

Messieurs les actionnaires au capital social de la Société Groupement des

Manutentionnaires du Centre «GMC» s.a sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la sus-dite Société, qui se tiendra le Jeudi 6 Juin 2024 à 10h00 du matin au siège social de la société sis au n°9, Rue Salah Sâad immeuble Ben Zineb 2ème étage 4000 Sousse - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport annuel de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2023,

2- Présentation des états financiers de l'exercice 2023,

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023,

4- Approbation du rapport annuel de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2023,

5- Approbation des états financiers de l'exercice 2023,

6- Affectation des résultats de l'exercice 2023,

7- Quitus aux membres et président du Conseil d'administration et au Directeur Général pour leurs administration et gestion relatives à l'exercice 2023,

8- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

9- Information à propos de fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs, le président du conseil et le Directeur Général,

10- Approbation de la qualification des opérations libres et leur approbation,

11- Allocation de jetons de présence aux membres du conseil d'administration au titre de l'année 2023,

12- Nomination d'un nouvel administrateur.

13- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2024R01237SANB3

SOCIETE POULINA GROUP HOLDING, S.A

Siège social : GP1 KM 12, Ezzahra

Capital social : 180 003 600 Dinars

Identifiant Unique : 1058891R

Suite à la décision du Conseil d'Administration réuni le 24/04/2024, les actionnaires de la Société POULINA GROUP HOLDING, S.A sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle aura lieu le mercredi 12/06/2024 à 10H30 au siège social de la Société sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers individuels de la société POULINA GROUP HOLDING au 31/12/2023.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société POULINA GROUP HOLDING au titre de l'exercice 2023.

- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels, de la société POULINA GROUP HOLDING, au 31/12/2023.

- Examen des états financiers consolidés du groupe POULINA au 31/12/2023.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion du groupe POULINA ainsi que du reporting ESG, au titre de l'exercice 2023.

- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes afférent aux états financiers consolidés, du groupe POULINA, au 31/12/2023.

- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2023.

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés, du groupe POULINA, relatifs à l'exercice 2023.

- Affectation du résultat de la société PGH au titre de l'exercice 2023 et distribution des dividendes.

- Fixation des jetons de présence des Administrateurs pour l'exercice 2023.

- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2023.

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration.

- Franchissement de seuil.

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle seront tenus à la disposition des actionnaires, durant le délai légal, au siège social de la société.

2024R01245SANB3

SOCIETE FOUNDERS CAPITAL PARTNERS,S.A

Siège social : GP1 KM 12, Ezzahra

Capital social : 821 000 000 Dinars

Identifiant Unique : 1062980W

Sur décision du Conseil d'Administration réuni le 24/4/2024, les actionnaires de la Société FOUNDERS CAPITAL PARTNERS, S.A sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera tenue le mercredi 12/06/2024 à 14H00 au siège social de la Société sis au GP1 KM12 EZZAHRA (Siège de POULINA GROUP HOLDING), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers de la société, au 31/12/2023.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société, au titre de l'exercice 2023.

- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif aux états financiers de la société, au 31/12/2023.

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

- Affectation du résultat de l'exercice 2023 et distribution des dividendes.

- Fixation des jetons de présence des Administrateurs pour l'exercice 2023.

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration.

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle seront tenus à la disposition des actionnaires, durant le délai légal, au siège social de la société.

2024R01246SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE CHIFCO S.A

2 Rue de l'Indépendance, 4000, Sousse

Identifiant unique : 1209580T

Messieurs les actionnaires de la sociétéCHIFCOS.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 10/6/2024 à 15H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des conditions de convocation et de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire ;

- Examen des états financiers de la société au 31/12/2021 ;

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents à l'exercice 2021.

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021 ;

- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales au titre de l'exercice 2021 ;

- Affectation de résultat de l'exercice 2021 ;

- Quitus aux Administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice clos au 31/12/2021 ;

- Mandat du commissaire aux comptes ;

- Examen des états financiers de la société au 31/12/2022 ;

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2022 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents à l'exercice 2022.

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2022 ;

- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales au titre de l'exercice 2022 ;

- Affectation de résultat de l'exercice 2022 ;

- Quitus aux Administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice clos au 31/12/2022 ;

- Nomination des membres du Conseil d'Administration ;

- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01295SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

"SET Hôtel Kantaoui Bay"

S.A au capital de 15.400.000 DT

R.N.E : 0044 665 C

Siège social : Hôtel Kantaoui Bay - Hammam Sousse

Le Conseil d'Administration de La Société d'Expansion Touristique El Kantaoui «SET Hôtel Kantaoui Bay» sise à Jinène El Kantaoui, réuni le lundi 13 mai 2024, invite les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 13 juin 2024 à dix heures (10H00) à l'Hôtel Tour Khalef Sousse à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la procédure et le délai de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2023.

2. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2023 ainsi que des états financiers y afférant et Quitus aux administrateurs pour la gestion 2023.

3. Lecture des Rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur les Etats financiers relatifs à l'exercice 2023.

4. Approbation des opérations et des conventions règlementées prévues par les articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales.

5. Affectation des Résultats de l'exercice 2023.

6. Fixation des jetons de présence.

7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

8. Nomination d'un nouveau Directeur Général Adjoint et fixation de son salaire.

9. Approbation des émoluments du Président Directeur Général.

10. Pouvoir de formalités juridiques.

2024S00626SANB3

Convocation

LYCEE FRANÇAIS INTERNATIONAL DE SOUSSE

«L.F.I.S MHAMED DRISS»

S.A au capital de 13.000.000 DT

R.N.E : 1637287A

Siège social : Hôtel Kantaoui Bay - Hammam Sousse

Le Conseil d'Administration du Lycée Français international de Sousse «L.F.I.S MHAMED DRISS» sis à technopole Sousse réuni le lundi 13 mai 2024, invite les actionnaires à assister à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 13 juin 2024 à dix heures trente (10H30) à l'hôtel Tour Khalef à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la procédure et le délai de la convocation de l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2023.

2. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2023 et quitus aux administrateurs pour la gestion 2023.

3. Lecture des Rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, approbation des Etats financiers relatifs à l'exercice 2023, ainsi que les opérations constituant les conventions règlementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

4. Affectation des Résultats de l'exercice 2023.

5. Fixation des jetons de présence.

6. Pouvoir de formalités juridiques.

2024S00627SANB3

SOCIETE INTERNATIONALE DES SCIENCES, ARTS ET TECHNOLOGIES

SA au capital de 10 000 000 Dinars

Les Berges du Lac rue du Lac d'Annecy 1053 Tunis

MF : 1304871M

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE INTERNATIONALE DES SCIENCES, ARTS ET TECHNOLOGIES sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le mercredi 12 juin 2024 à partir de 10 H au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2023,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023,

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023,

- Affectation des résultats de l'exercice 2023,

- Quitus aux administrateurs,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- Fixation du jeton de présence,

- Questions diverses.

2024X00595SANB3

L'INTERNATIONALE POUR LES SCIENCES DE L'ENTREPRISE (ISE)

SA au capital de 2 000 000 Dinars

Les Berges du Lac rue du Lac d'Annecy 1053 Tunis

MF : 1412834K

Messieurs les actionnaires de L'INTERNATIONALE POUR LES SCIENCES DE L'ENTREPRISE (ISE) sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le mercredi 12 juin 2024 à partir de 11 H au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2023,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023,

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023,

- Affectation des résultats de l'exercice 2023,

- Quitus aux administrateurs,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- Fixation du jeton de présence,

- Nomination des membres du conseil d'administration,

- Nomination du commissaire aux comptes,

- Questions diverses.

2024X00596SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société

GROUPEMENT DES MANUTENTIONNAIRES DE SFAX "GMS"

SA au capital de : 8.181.000 dinars

Siège social : Avenue Hédi Chaker, Immeuble Ennour Esc B - 3000 Sfax

Registre National des entreprises : 0900648W

Le conseil d'administration de la société Groupement des Manutentionnaires de Sfax «OMS» a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires à l'assemblée générale annuelle ordinaire, qui se tiendra le mercredi 12 juin 2024 à 09h00 du matin au local de la société sis à l'avenue Hédi Chaker, Imm. Ennour, Esc. B, 4ème étage à Sfax, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport annuel de gestion se rapportant à l'exercice 2023.

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes se rapportant à l'exercice 2023.

3- Approbation du rapport annuel de gestion se rapportant à l'exercice 2023.

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

6- Approbation des conventions réglementées et des autres opérations avec les parties liées.

7- Quitus aux membres et au président du conseil d'administration et au directeur général.

8- Jetons de présence aux membres du conseil d'administration.

9- Allocation et fixation de la prime de secrétariat.

10- Questions diverses.

11- Pouvoirs pour formalités.

2024X00597SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 22 Juin 2024

Société Régionale d'Importation et d'Exportation

«SORIMEX»

S.A au capital de 1.255.725 Dinars

Siège social : Avenue des Martyrs 3038 Sfax

MF : 3900SPM000

Messieurs les Actionnaires de la Société Régionale d'Importation et d'Exportation «SORIMEX» sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le samedi 22 Juin 2024 à 9 heures au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'Administration relatif l'exercice 2023.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

3- Approbation des conventions prévues dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

4- Fixation des jetons de présence aux administrateurs.

5- Approbation des Etats financiers de l'exercice 2023.

6- Affectation des résultats.

7- Quitus aux administrateurs.

8- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

9- Informations des fonctions de direction occupées dans d'autres Sociétés.

10- Questions diverses.

2024X00598SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 22 Juin 2024

Société Industrielle et Commerciale du Bois

«SICOB»

S.A. au capital de 1400.820 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Poudrière II Sfax

MF : 018029 EAM 000

Messieurs les actionnaires de la Société Industrielle et Commerciale du Bois «SICOB» sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le samedi 22 Juin 2024 à 10 heures au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

3- Approbation des conventions prévues dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

4- Fixation des jetons de présence aux administrateurs.

5- Approbation des Etats financiers de l'exercice 2023.

6- Affectation des résultats.

7- Quitus aux administrateurs.

8- Informations des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés.

9- Questions diverses.

2024X00599SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 22 Juin 2024

Société Ezzitouna Supermarché

S.A au capital de 315.000 Dinars

Siège social : Avenue des Martyrs Bâtiment Sorimex Sfax

MF : 4051EPM 000

Messieurs les actionnaires de la société Ezzitouna Supermarché sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le samedi 22 Juin 2024 à 11 heures au Siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

3- Approbation des conventions prévues dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

4- Fixation des jetons de présence aux administrateurs.

5- Approbation des Etats financiers de l'exercice 2023.

6- Affectation des résultats.

7- Quitus aux administrateurs.

8- Informations des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés.

9- Questions diverses.

2024X00600SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Lajnef Maisons Bois

Société anonyme

Au capital de 1 200 000 dinars

Siège social : Route de Gabès, El Mahres, 3060, Sfax

Identifiant Unique : 1131197Q

Messieurs les actionnaires de la société «Lajnef maisons Bois» sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 14 Juin 2024 à 10 heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire

2. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2022.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2022.

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

5. Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales et des autres opérations conclues avec les parties liées.

6. Quitus aux membres du conseil d'administration et au PDG.

7. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

8. Renouvellement du mandat des administrateurs,

9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

10. Pouvoirs pour formalités.

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour de l'assemblée conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2024X00603SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Lajnef Maisons Bois

Société anonyme

Au capital de 1 200 000 dinars

Siège social : Route de Gabès, El Mahres, 3060, Sfax

Identifiant Unique : 1131197Q

Messieurs les actionnaires de la société «Lajnef maisons Bois» sont

invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 14 Juin 2024 à 9 heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Changement du mode de gouvernance de la société.

2. Modification corrélative des articles 19, 20, 23, 24, 27 et 36 des statuts.

3. Pouvoir spécial pour l'accomplissement des formalités.

4. Questions diverses

5. Pouvoirs.

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour de l'assemblée conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts).

2024X00604SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Arabe de Réalisations Immobilières "SARI"

Société anonyme

Au capital 3.300.000 DT

CNSS : N°00224463-05

MF : 539528 S/P/M/000

Siège social : 71, Rue Alain Savary, Résidence Alain Savary, Bloc C, 4ème étage, Appt C42 -1003 Cité El Khadhra - Tunis

Messieurs et Mesdames les actionnaires sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 05 juin 2024 à 10 heures au siège de l'Arab Tunisian Bank sis aux Berges du Lac 2. Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration relative à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2023.

4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions règlementées de l'exercice 2023 conformément aux articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

6. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023.

7. Fixation du montant des jetons de présences de l'exercice 2023.

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2024401174SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société Arabe de Réalisations Immobilières "SARI"

Société anonyme

Au capital 3.300.000 DT

CNSS : N°00224463-05

MF : 539528 S/P/M/000

Siège social : 71, Rue Alain Savary, Résidence Alain Savary, Bloc C, 4ème étage, Appt. C42 -1003 Cité El Khadhra - Tunis

Messieurs et Mesdames les actionnaires sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mercredi 5 juin 2024 à 11 heures au siège de l'Arab Tunisian Bank sis aux Berges du Lac 2, Tunis, à ce pour délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous.

1. Situation des fonds propres de la SARI au 31/12/2023 à la lumière des dispositions de l'article 388 du CSC.

2. Partenariat SARI/ATB.

2024401175SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société D'injection du Plastique Alimentaire

Société anonyme

Capital : 17.600.000 dinars

Siège social : 6, avenue Kheireddine Pacha - Tunis

MF : 0868350Q/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société D'injection Du Plastique Alimentaire SIPA SA, société anonyme au capital de 17.600.000 dinars dont le siège social est 6 Avenue Kheireddine Pacha Tunis, titulaire de l'identifiant unique n°0868350Q, sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 10 Juin 2024 à 08 h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification des modes et des délais de convocation

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'émission des OCA au profit de ZITOUNA Moucharka 11 représenté par Zitouna CAPITAL SA et BH EQUITY S.A

3- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'émission d'obligation convertible en action

4- Approbation de l'émission d'obligations convertibles en actions

5- Constatation de la renonciation des actionnaires au droit préférentiel de souscription.

6- Pouvoirs pour formalités de publication légale.

2024401176SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

Société pour la Construction du Gazoduc Transtunisien (Scogat S.A.)

Au capital de 200.000 dinars

Siège social : Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant Unique : 2568X

MF : 2568X/M/A/000

CNSS : 0056907-65

Messieurs les actionnaires de la Société pour la Construction du Gazoduc Transtunisien (SCOGAT S.A.) Sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra

le 4 juin 2024 à 11 h au Siège de la Scogat au Centre Urbain Nord à Tunis, avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modifications des statuts de la société;

2. Pouvoir pour accomplir les formalités prévues par la loi.

2024401177SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MAGASIN GENERAL - S.A

Au capital de 15 777 070DT

IU au RNE : 0033128 W

N° CNSS : 035698-02

Siège social : 28 rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 - Tunis

Le conseil d'administration réuni le 30 avril 2024 a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société Magasin Général à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 14 juin 2024 à 9 heures à l'IACE - rue du lac Turkana-Les Berges du Lac 1053 et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2023 ;

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2023 ;

3. Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023 ;

4. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2023 ;

5. Lecture des rapports des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2023 ;

6. Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2023 ;

7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023 ;

8. Affectation du résultat de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2023 ;

9. Ratification des opérations intragroupe rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 des codes des sociétés commerciales.

10. Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2023 ;

11. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2023 ;

12. Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société ;

13. Approbation d'engagement de crédits, d'octroi d'hypothèques et de consentement de cautions;

14. Approbation de la nomination de deux administrateurs indépendants;

15. Renouvellement du mandat d'administrateurs ;

16. Approbation de la nomination d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires

17. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2024401181SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE TELEMARKETING

Société anonyme

Au capital de 800 000 DT

Siège social : 48, Avenue Kheireddine Pacha - 1002 Tunis - Tunisie

Matricule Fiscal : 0749634 M/A/000

Identifiant Unique : 0749634 M

Les actionnaires de la Société Tunisienne de Télémarketing sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 10 juin 2024 à 9 heures au siège de la société sis au 48, Avenue Kheireddine Pacha, Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023 ;

2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2023 ;

3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

4. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

5. Fixation du plafond global du fonds social pour 2024 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

7. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 200 du Code des sociétés commerciales;

8. Constatation de l'absence de conclusion de conventions réglementées durant l'exercice social 2023 ;

9. Prise d'acte de nomination de Madame Corinne Schamber en qualité d'administrateur et Directeur Général dans d'autres sociétés;

10. Renouvellement des mandats des trois administrateurs;

11. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes; et

12. Pouvoirs pour formalités.

2024401184SANB3

ESPRIT REGIONS SA

Société anonyme

Capital social : 100.000 dinars

Siège social : Boulevard de l'Environnement, Testour, 9060 Béja

Identifiant Unique : 1632740D

Messieurs les actionnaires de la société "ESPRIT REGIONS SA" sont Invités en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 7 Juin 2024 à 14 h aux locaux de l'Ecole Supérieure Privée d'Ingénierie et de Technologies (ESPRIT) sis à l'annexe sis 1-2 rue André Ampère - 2083 - Pôle Technologique El Ghazala, à l'effet de délibérer sur le point suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration concernant l'activité de la société pour l'exercice clos le 31/8/2023.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/8/2023.

3. Examen et arrêté des états financiers individuels de l'exercice clos au 31/8/2023

4. Approbation des conventions réglementées,

5. Quitus aux administrateurs.

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/8/2023.

2024401189SANB3

ESPRIT D'ENTREPRISES SA

Société anonyme

Capital social : 150.000 dinars

Siège social : Rue de l'usine - Charguia 2 - 2035 - Tunis Carthage

Identifiant Unique : 1180884F

Messieurs les actionnaires de la société «ESPRIT D'ENTREPRISES SA» sont invités en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 7 juin 2024 à 16 h aux locaux de l'Ecole Supérieure Privée d'Ingénierie et de Technologies (ESPRIT) sis à l'annexe sis 1-2 rue André Ampère- 2083- Pôle Technologique El Ghazala, à l'effet de délibérer sur le point suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration concernant l'activité de la société pour l'exercice clos le 31/8/2023.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/8/2023.

3. Examen et arrêté des états financiers individuels de l'exercice clos au 31/8/2023

4. Approbation des conventions réglementées.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/8/2023.

2024401190SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

SOCIETE MAXULA GESTION

S.A. au capital de 500.000 dinars

Identifiant unique : N°1228214E

Siège social : Rue du Lac Léman - Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac

Les actionnaires de la Société Maxula Gestion, Société Anonyme au capital de 500.000 dinars de dinars, sont convoqués pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, qui se tiendra le lundi 24 juin 2024 à 11H, à la Rue du Lac Léman, Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023.

2) Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2023.

3) Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

4) Examen et approbation des états financiers arrêtés aux 31 décembre 2023.

5) Affectation des résultats.

6) Renouvellement des mandats des administrateurs.

7) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

8) Quitus aux administrateurs.

9) Pouvoirs pour les formalités.

2024401196SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

SOCIETE MAXULA BOURSE

S.A. au capital de 2 100.000 dinars

Identifiant unique : N°042963 B

Siège social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac

Les actionnaires de la Société Maxula Bourse, Société Anonyme au capital de 2 100.000 Dinars, sont convoqués pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, qui se tiendra le Lundi 24 juin 2024 à 10H, à la Rue du Lac Léman, Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023.

2) Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2023.

3) Examen et approbation des états financiers arrêtés aux 31 décembre 2023.

4) Quitus aux administrateurs.

5) Affectation des résultats.

6) Fixation des jetons de présence.

7) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

8) Pouvoirs pour les formalités.

2024401197SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

SOCIETE MAXULA CAPITAL

S.A. au capital de 4 700.000 dinars

Identifiant unique : N°1324953 Z

Siège social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac

Les actionnaires de la Société Maxula Capital, Société Anonyme au capital de 4 700.000 dinars, sont convoqués pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, qui se tiendra le lundi 24 Juin 2024 à 12H, à la Rue du Lac Léman, Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023,

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023,

3) Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

4) Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023,

5) Affectation des résultats de l'exercice 2023,

6) Quitus aux administrateurs,

7) Pouvoirs pour les formalités.

2024401198SANB3

Additif

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A

Au capital de 25.000.000 DT Siège Social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite-1002 Tunis Belvédère

Identifiant Unique n° 1121936X

Avis n°2024401087SANB3 au Journal Officiel N° 51 en date du 3 Mai 2024

Ajouter un point :

13- Information des actionnaires sur un franchissement de seuil

Le reste demeure sans changement

2024401248SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés

BITUME DU CENTRE

SARL au capital de 450.000 Dinars

Siège social : Immeuble Setcar GP1 Km 13 Ez-zahra 2034

Identifiant Unique : 0704334J

Identifiant CNSS : 17178801

Les associés de la société "BITUME DU CENTRE» sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire des associés qui se tiendra le 20/6/2024 à 16H à Ez-Zahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2023.

2- Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 et approbation des conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par l'article 115 du code des sociétés commerciales.

4- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

5- Quitus au gérant pour l'exercice 2023

6- Renouvellement du mandat du gérant.

7- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2024T00464SRLB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Le titre de propriété numéro 03/13004 daté du 4/9/2006 relatif au titre foncier numéro 47052 Monastir son propriétaire Lotfi Hachana d'une superficie 435 m² et il a obtenu une certificat de perte éditée par le chef de poste de la garde nationale de Ksar Hellal daté du 30/4/2024 sous n°255.

Cette annonce est publiée aux journaux Chourouk et le Quotidien le 7/5/2024.

2024S00618DIVD2

Avis

Mr Ridha ben Abdelhamid Kaddechi annonce qu'il possède un terrain de 2206 m² sis à Sfax route Aguereb km 13 elsgar limité au sud abid à l'est Raja Heni et au nord Chedli Damak et à l'ouest passage son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Houda Ksibi rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours.

2024X00607DIVD2